

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/12/2010

Réception par le Prefet : 10/12/2010

Publication : 14/12/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2010-4-3-9

Séance du mardi 7 décembre 2010

TRANSPORTS SCOLAIRES - BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports du mardi 16 novembre 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Inscrit un crédit de fonctionnement de 30 920 000,00 € au titre de la politique A09,
- Inscrit un crédit d'investissement de 200 000,00 € au titre de la politique A09, dans le cadre d'une autorisation de programme de 400 000,00 € sur quatre ans ouverte en 2010 pour l'équipement signalétique des points d'arrêt interurbains,
- Inscrit un crédit d'investissement de 200 000,00 € au titre de la politique A09 pour la mise en accessibilité des points d'arrêt interurbains,
- Inscrit une recette de fonctionnement de 78 000,00 € au titre des participations diverses aux transports départementaux,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté